



## PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UN SALARIE AVEC SUSPICION DE COVID-19\*

**Le principe de prise en charge est de rappeler les étapes qui comprennent :**

- ✓ L'isolement et la protection
- ✓ L'évaluation simple d'une détresse liée au COVID-19
- ✓ La conduite à tenir dans ce cadre avec le recours au SAMU

**En amont de cette procédure, il est important de veiller à :**

- ✓ Réserver une pièce dédiée uniquement à l'accueil de personnes potentiellement atteintes du COVID-19
- ✓ Constituer une trousse de prise en charge, contenant au minimum : 2 masques chirurgicaux ou de type FFP2, 2 paires de gants jetables, 1 solution hydroalcoolique, 1 surblouse ou 1 combinaison de type protection chimique.
- ✓ Identifier et former plusieurs référents COVID (professionnel de santé de l'établissement et/ou sauveteurs secouristes au travail si disponibles) qui seront chargés de la prise en charge et de l'application de ce protocole.

Vous êtes en présence d'un salarié qui présente :  
de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/une perte du goût et de l'odorat ?



Mobiliser un référent COVID et veiller à ce qu'il s'équipe au minimum d'un masque de protection avant la prise en charge.

Isoler la personne dans le local dédié en appliquant immédiatement les gestes barrières :  
garder une distance raisonnable avec le salarié et lui remettre un masque chirurgical, si disponible.

Demander à la personne de se mettre dans la position où elle se sent le mieux.  
En cas d'incapacité, l'installer en position demi-assise.

Le salarié présente des signes de détresse (difficulté à terminer ses phrases sans pause, à parler,  
couleur de la peau bleue, perte de connaissance, somnolence, confusion) ?

Oui



Appeler le Samu en composant le « 15 »

- ✓ Se présenter
- ✓ Décrire en quelques mots la situation
- ✓ Donner le n° téléphone pour vous joindre
- ✓ Indiquer la localisation précise
- ✓ Précisez les moyens d'accès
- ✓ Ne raccrocher que lorsque l'on vous le demande

Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 :

- ✓ Envoyer quelqu'un accueillir les secours
- ✓ Rester à proximité non immédiate de la personne le temps que les secours arrivent
- ✓ Si besoin, ne pas hésiter à recontacter le SAMU

Non



Demandez à la personne de contacter :

- ✓ Son médecin traitant, ou tout autre médecin.
  - ✓ En dehors des heures ouvrables, contacter le 15.
- Puis
- Organisez son retour à domicile, selon l'avis médical.

Le retour au domicile du salarié, pour un patient  
suspect de COVID-19 sans signe de gravité sera :

- ✓ Le véhicule personnel ou le taxi
- ✓ avec un masque

Exclure les transports en commun.

Après la prise en charge de la personne, informer dès que possible la cellule COVID du service de santé au travail  
au **03 27 72 63 63** et suivre ses consignes :

- ✓ Mise en œuvre des procédures d'hygiène du poste de travail (balisage de la zone, désinfection des locaux, etc.)
- ✓ Organisation du suivi des salariés (identification des cas contact, mise en quatorzaine, etc.)

\* Source : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\\_conduite\\_tenir\\_suspicion](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_conduite_tenir_suspicion)